

« Rwanda : des thèses fallacieuses »

International. « Avant le génocide de 1994, le Rwanda n'avait rien d'« un petit pays paisible ». »

Julien Allaire (Ille-et-Vilaine) :

« Le point de vue d'Annick Nédélec – *Rwanda : La France n'est pas la seule en cause* – (O.-F. du 13 avril) m'oblige à réagir.

Ce courrier s'inscrit pleinement dans le confusionnisme entretenu en France par les responsables de l'époque et les héritiers rwandais de l'idéologie génocidaire venus se réfugier dans notre pays.

En s'appuyant sur toute une série d'arguments destinés à déculpabiliser les extrémistes hutus et les décideurs français civils et militaires, ce courrier est parfaitement révisionniste lorsqu'il affirme que le Rwanda était « un petit pays paisible » avant le génocide.

Le rapport Duclert parle lui-même d'un « régime raciste, corrompu et violent ». Rappelons ici que la discrimination envers les Tutsis y était particulièrement forte depuis des décennies et que les pogroms s'étaient multipliés dans les années 1990, faisant plusieurs milliers de morts.

Pire, votre lectrice affirme que ce génocide n'aurait pas été planifié. Vingt-sept ans après le génocide des Tutsis, il est important de ne plus laisser de place à ces thèses fallacieuses pour permettre aux Français de comprendre, d'une part, les causes de la dérive génocidaire au Rwanda et, d'autre part, les origines de la « failli-



« La discrimination envers les Tutsis était forte depuis des décennies. »

PHOTO : ULLI MICHEL, REUTERS ARCHIVES

te » de l'État français, selon le terme utilisé par la commission Duclert.

Pour rappel : en 2014, Pascal Simbi-kangwa a été reconnu « coupable d'avoir à Kigali (sur le territoire du Rwanda) entre avril et juillet 1994, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle du groupe ethnique tutsi, fait commettre des atteintes à la vie à l'encontre des membres de ladite communauté, des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique des membres de la communauté ». »